



RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



« Trions mieux on a tous à y gagner ! »

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 13.07.2021
ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre

1.2 L'organisation

2. La collecte

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

2.1.1 L'organisation

2.1.2 Tonnages collectés

2.2 La collecte sélective des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

2.2.2 Les tonnages

2.2.3 Les consignes de tri

2.3 La collecte en déchèterie

2.3.1 L'organisation

2.3.2 La fréquentation

2.3.2 Les tonnages

2.4 Bilan collecte des déchets

3. Le traitement

3.1 des ordures ménagères résiduelles

3.2 des déchets recyclables

4. Bilan des coûts

4.1 Le principales recettes

4.2 Synthèse budgétaire

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

5.2 Animation, prévention

5.2.1 Animations en milieu scolaire

5.2.2 Informations grand public

5.2.3 Actions en porte à porte

5.2.4 Autres actions de prévention

5.2.4.1 sur le tri sélectif

5.2.4.2 sur le gaspillage alimentaire

5.2.4.3 sur le compostage

1/Le territoire de la CCLTB

1.1 Le périmètre

Le territoire de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne est composé de 52 communes, soit 16 475 habitants en 2019

La communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des communes de son territoire.

La collectivité prélève la redevance incitative depuis janvier 2015.



Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13.07.2021

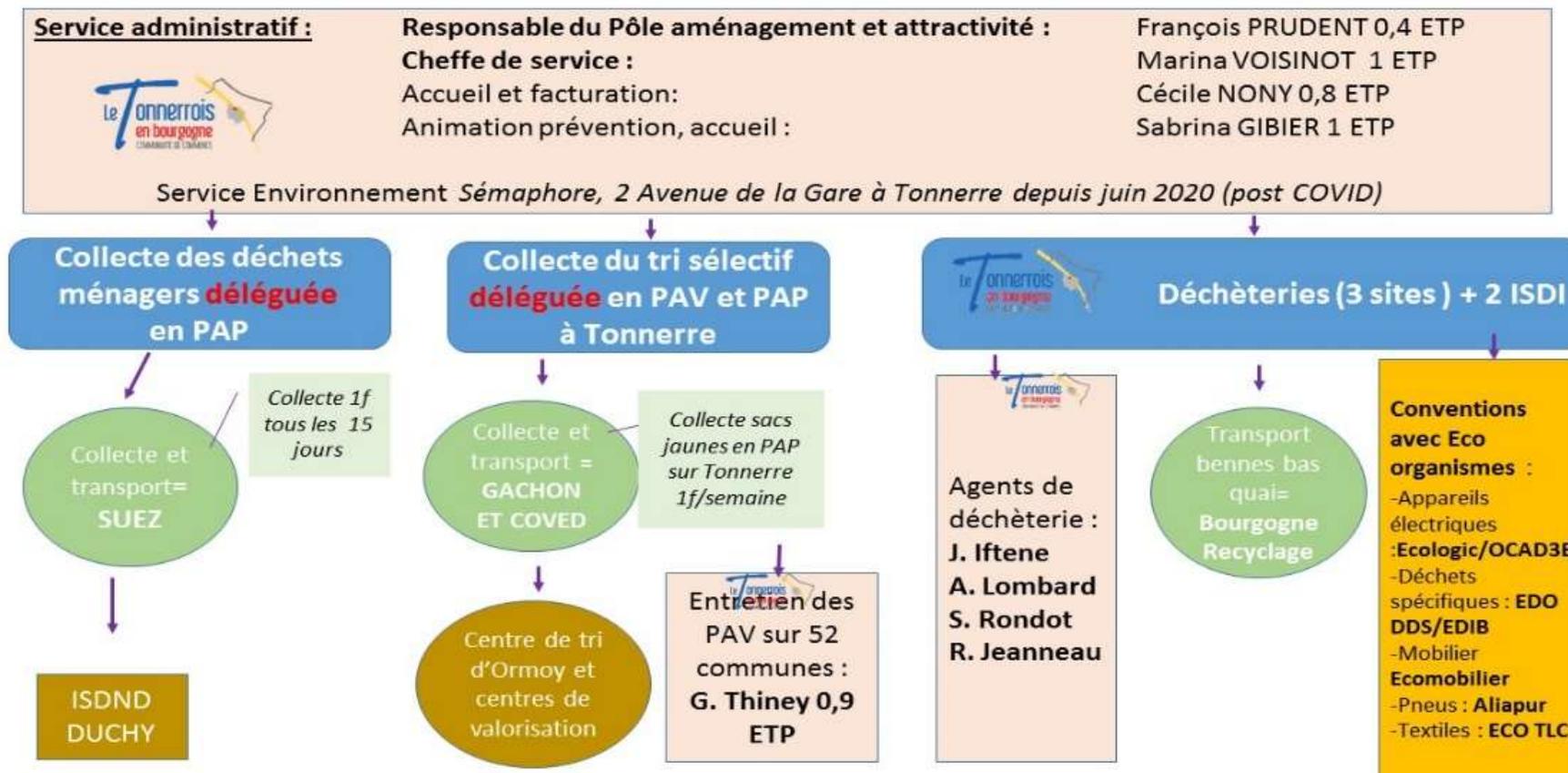
ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

Bilan de population par communes en 2019

Communes	Population légale	abonnés	Entrées	Sorties	Solde annuel	Variation abonnés	Ratio Abonnés / Population
AISY SUR ARMANCON	248	148	12	12	0	0,00%	59,68%
ANCY LE FRANC dont CUSY	935	526	37	32	5	0,95%	56,26%
ANCY LE LIBRE	182	114	5	5	0	0,00%	62,64%
ARGENTENAY	83	67	1	0	1	1,49%	80,72%
ARGENTEUIL SUR ARMANCON	210	150	4	3	1	0,67%	71,43%
ARTHONNAY	158	121	1	1	0	0,00%	76,58%
BAON	81	40	2	1	1	2,50%	49,38%
BERNOUIL	106	59	1	2	-1	-1,69%	55,66%
CHASSIGNELLES	319	169	10	8	2	1,18%	52,98%
CHENEY	237	107	4	2	2	1,87%	45,15%
COLLAN	175	95	4	5	-1	-1,05%	54,29%
CRUZY LE CHATEL	257	196	8	10	-2	-1,02%	76,26%
CRY SUR ARMANCON	172	110	2	3	-1	-0,91%	63,95%
DANNEMOINE	473	233	9	7	2	0,86%	49,26%
DYE	208	114	3	4	-1	-0,88%	54,81%
EPINEUIL	598	323	17	12	5	1,55%	54,01%
FLOGNY LA CHAPELLE	1032	557	32	38	-6	-1,08%	53,97%
FULVY	132	72	8	5	3	4,17%	54,55%
GIGNY	100	77	0	2	-2	-2,60%	77,00%
GLAND	39	54	2	1	1	1,85%	138,46%
JULLY	155	89	2	4	-2	-2,25%	57,42%
JUNAY	83	51	3	2	1	1,96%	61,45%
LEZINNES	674	396	19	17	2	0,51%	58,75%
MELISEY	256	151	5	4	1	0,66%	58,98%
MOLOSME	175	125	4	6	-2	-1,60%	71,43%
NUITS SUR ARMANCON	402	218	14	11	3	1,38%	54,23%
PACY SUR ARMANCON	190	133	2	5	-3	-2,26%	70,00%
PERRIGNY SUR ARMANCON	130	69	3	3	0	0,00%	53,08%
PIMELLES	61	48	2	0	2	4,17%	78,69%
QUINCEROT	58	45	1	1	0	0,00%	77,59%
RAVIERES	770	434	27	29	-2	-0,46%	56,36%
ROFFEY	142	82	3	2	1	1,22%	57,75%
RUGNY	79	68	2	1	1	1,47%	86,08%
SAMBOURG	138	41	1	2	-1	-2,44%	29,71%
SENNEVOY LE BAS	81	73	5	3	2	2,74%	90,12%
SENNEVOY LE HAUT	90	78	1	0	1	1,28%	86,67%
SERRIGNY	117	67	1	2	-1	-1,49%	57,26%
SAINTT MARTIN SUR ARMANCON	114	92	6	6	0	0,00%	80,70%
STIGNY	101	71	1	1	0	0,00%	70,30%
TANLAY dont COMMISSSEY et /SAINT VINNEMER	1030	596	22	23	-1	-0,17%	57,86%
THOREY	31	31	2	0	2	6,45%	100,00%
TISSEY	98	60	2	3	-1	-1,67%	61,22%
TONNERRE	4705	2532	139	141	-2	-0,08%	53,82%
TRICHEY	43	41	3	1	2	4,88%	95,35%
TRONCHOY	126	89	5	1	4	4,49%	70,63%
VEZANNES	47	34	1	1	0	0,00%	72,34%
VEZINNES	161	96	4	5	-1	-1,04%	59,63%
VILLIERS LES HAUTS	127	96	5	1	4	4,17%	75,59%
VILLON	108	103	4	2	2	1,94%	95,37%
VIREAUX	142	78	2	3	-1	-1,28%	54,93%
VIVIERS	134	80	5	3	2	2,50%	59,70%
YROUERRE	162	96	6	4	2	2,08%	59,26%
Total	16475	9595	464	440	24	0,25%	58,24%

1.2 L'organisation du service

Service Environnement



2/ La collecte

2.1 La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte

2.1.1 L'organisation

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société SUEZ.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours.

L'habitat collectif est collecté en point de regroupement en abris bacs, collectés 1 fois par semaine et 2 fois par semaine sur la commune de Tonnerre.

Les professionnels « hygiène et sanitaire » (métiers de bouche et assimilés = restaurants, boucheries, cantines, maisons de retraite...), qui en font la demande sont collectés 1 fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

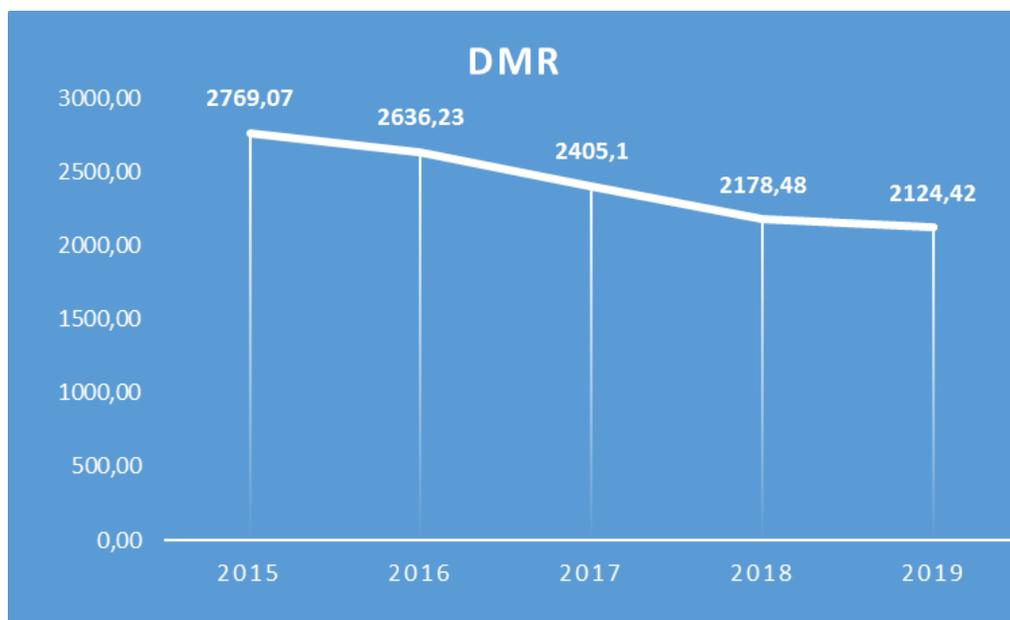
Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE



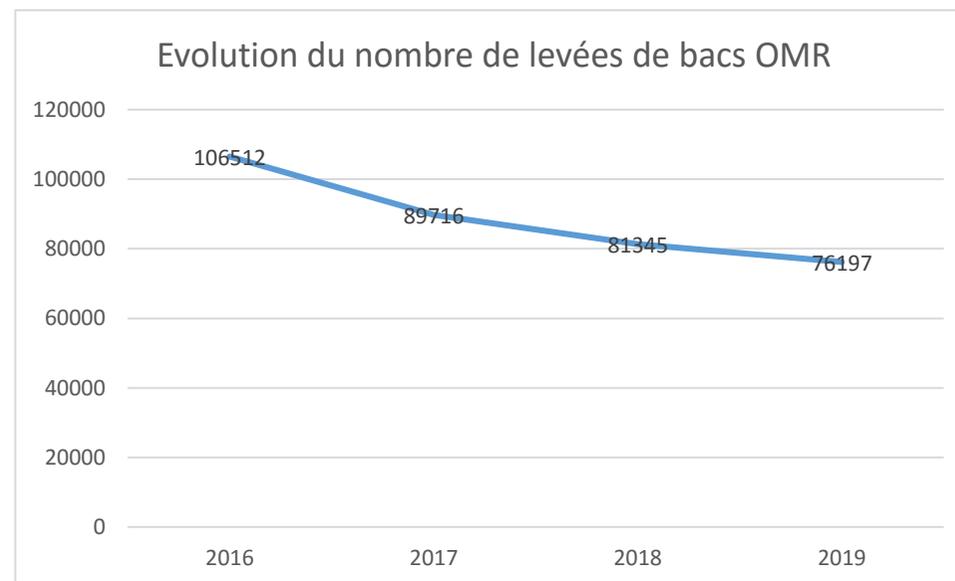
2.1.2 Tonnages collectés

Evolution des tonnages des déchets ménagers résiduels collectés



On constate une baisse de 23% des déchets ménagers résiduels entre 2015 et 2019

Evolution du nombre de levées de bacs OMR



On constate une baisse de 28% des levées de bacs OMR entre 2016 et 2019

2.2 La collecte des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

➡ En points d'apports volontaires, sur les toutes communes sauf sur la ville de Tonnerre.

95 PAV avec au total 147 colonnes pour les emballages

103 colonnes pour les papiers

103 colonnes pour le verre

Programme de renouvellement de colonnes depuis 2017, soit 101 colonnes neuves installées.

➡ Sur Tonnerre uniquement en porte à porte, en sacs jaunes, pour les emballages plastiques, métal, cartonnnette.

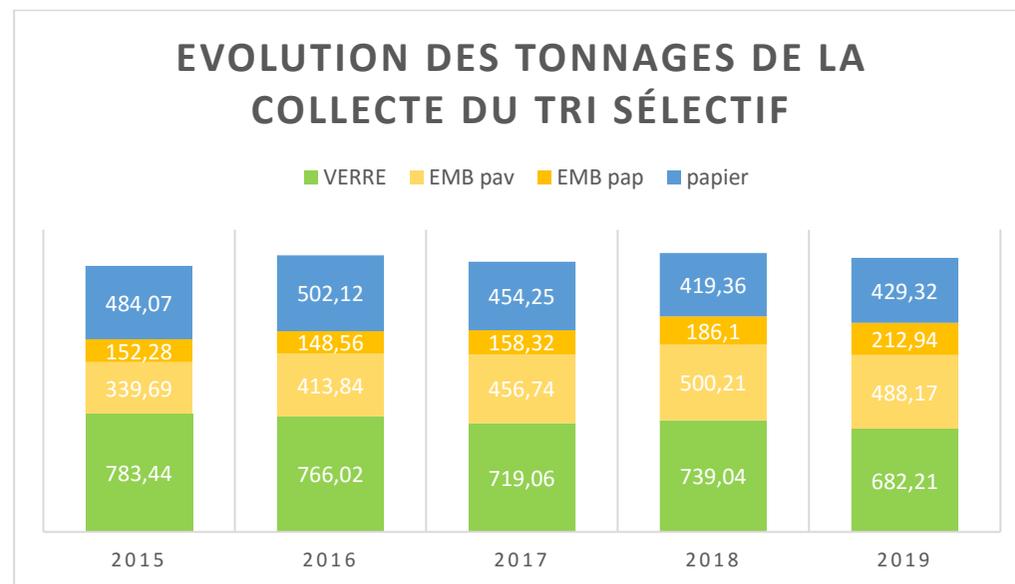
Le papier et le verre sont collectés en points d'apports volontaires.

La collecte des sacs jaunes a lieu tous les jeudis, toutes les semaines.

Environ 80 000 sacs jaunes distribués sur l'année.

2.2.2 Les tonnages collectés

Evolution des tonnages du tri sélectif



Mise en place des extensions de consignes de tri

2.2.3 Consignes de tri

Passage en extension des consignes de tri depuis 2017

**Toutes
les bouteilles**



**Tous
les flacons
et bidons**



**Toutes
les barquettes**



**Tous les
pots et
les boîtes**



**Tous les sacs
et sachets**



Tous les films



**Pas besoin de les laver,
il suffit qu'ils
soient bien vidés.**

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**



BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL
ET CARTON**



EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLAONS
EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



**Emballages vidés, aplatis
et non emboîtés les uns
dans les autres**

À RECYCLER

**TOUS
LES PAPIERS**



JOURNAUX
ET MAGAZINES



ANNUAIRES
ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES ET
AUTRES PAPIERS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

Téléphone : 03 73 91 00 10

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

Le Tonnerrois
en bourgogne
COMMANDE ET CONSEILS

CIITEO

2.3 La collecte en déchèteries

2.3.1 l'organisation

	JANVIER FEVRIER MARS OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE	AVRIL à fin SEPTEMBRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TONNERRE	9h-12h00	9h-12h00		✓	✓		✓	✓
	14h00-17h	14h00-18h	✓	✓	✓		✓	✓
ANCY	9h-12h00	9h-12h00	✓		✓	✓		✓
	14h00-17h	14h00-18h	✓		✓	✓	✓	✓
RUGNY	9h-12h00	9h-12h00			☐			✓
	14h00-17h	14h00-18h			✓			✓

Les habitants de la CCLTB ont accès à 3 déchèteries : à Tonnerre, Rugny et à Ancy le Franc (Cusy).

Les déchets acceptés

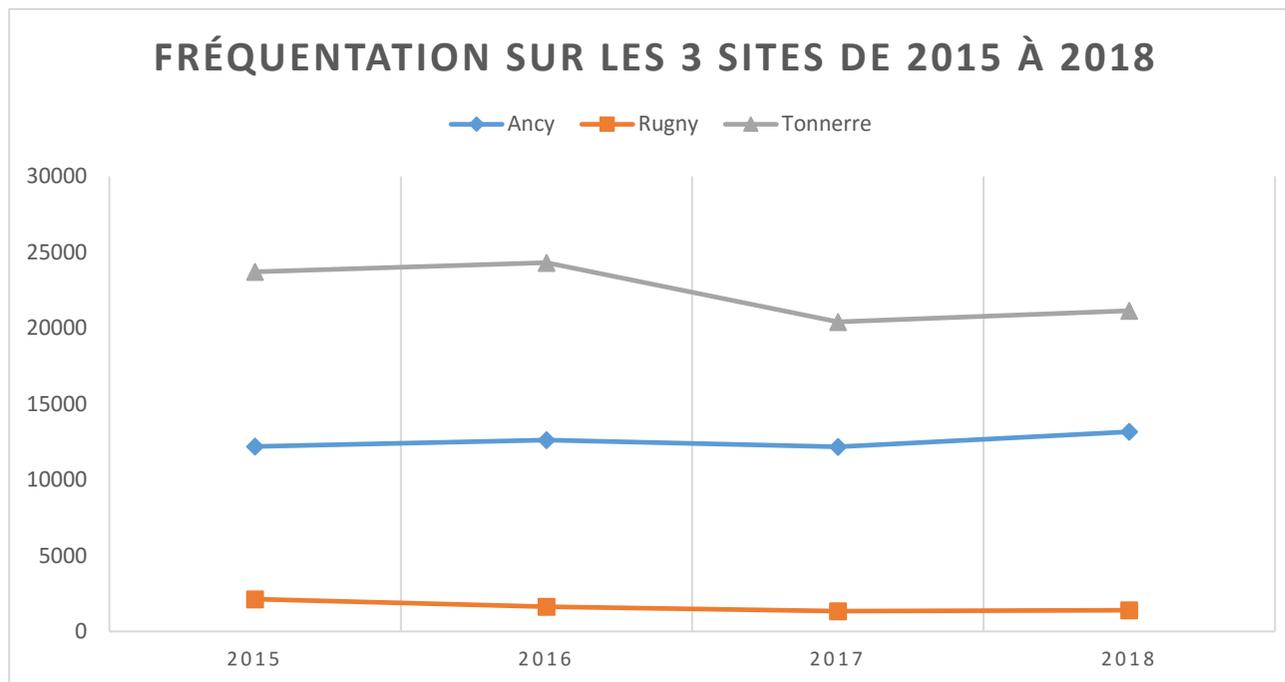


2.3.2 La fréquentation des déchèteries

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 13.07.2021
ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

Aucune statistique disponible sur l'année 2019 du fait des problèmes de logiciels de maintenance de facturation.

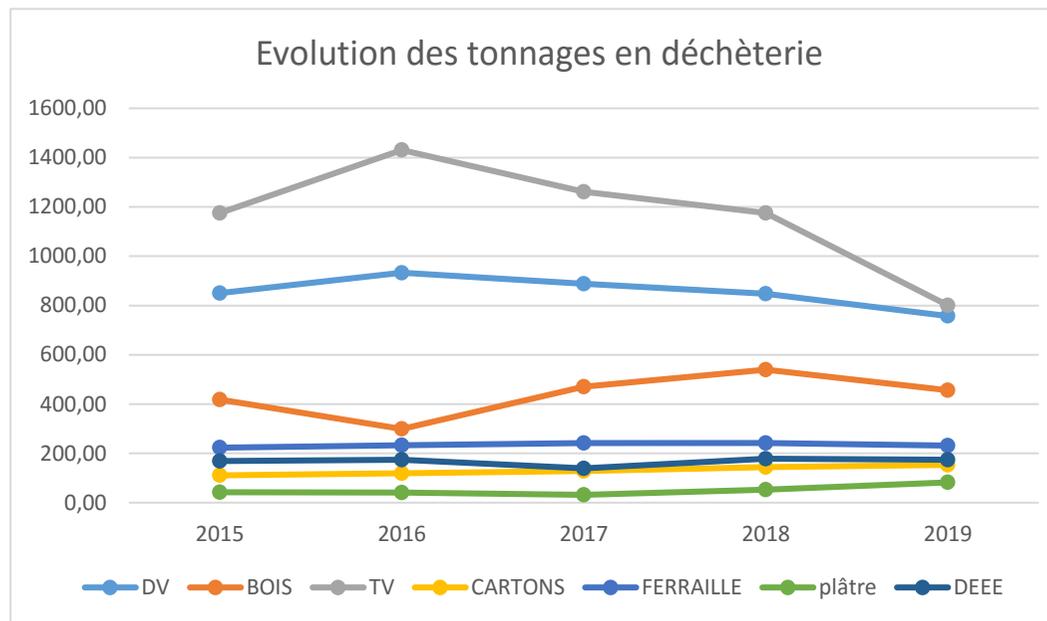
Bilan de la fréquentation de 2015 à 2018



La fréquentation moyenne par jour :

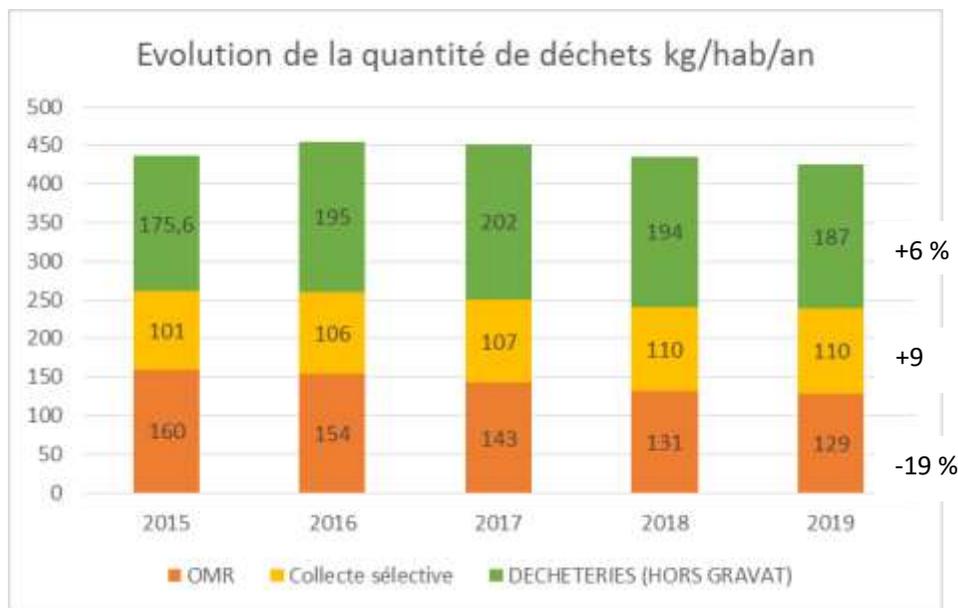
- Tonnerre = 98 personnes par jour (ouverture sur 4.5 jours par semaine)
- Ancy Le Franc = 78 personnes par jour (ouverture sur 3.5 jours par semaine)
- Rugny = 19 personnes par jour (ouverture sur 1.5 jour) par semaine)

2.3.3 les tonnages collectés



Envoyé en préfecture le 13/07/2021
 Reçu en préfecture le 13/07/2021
 Affiché le 13.07.2021
 ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

2.4 Bilan collecte des déchets



Synthèse de l'évolution des ratios Kg/habitant/année

Ratio kh/hab/an	2015	2016	2017	2018	2019
OMR	160	154	143	131	129
Emballages	28	33	37	41	43
Papier	28	29	27	25	26
Verre	45	44	43	44	41
Déchèterie (hors gravats)	175.60	195	202	194	187

Mise en place extensions consignes de tri

3. Le traitement

3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles de la CCLTB sont traitées à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Duchy à Saint Florentin, géré par la société COVED.

3.2 Traitement des déchets recyclables

Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri SOREPAR à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux différentes filières.

Le verre est envoyé directement au centre de recyclage SOLOVER à Champforgeuil (71).

Matériaux	Repreneur
Plastiques	SUEZ
Aluminium	SUEZ
ACIER	SUEZ
CARTON	COVED
PAPIER	UPM
VERRE	VERALLIA ST GOBAIN

3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 13.07.2021
ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

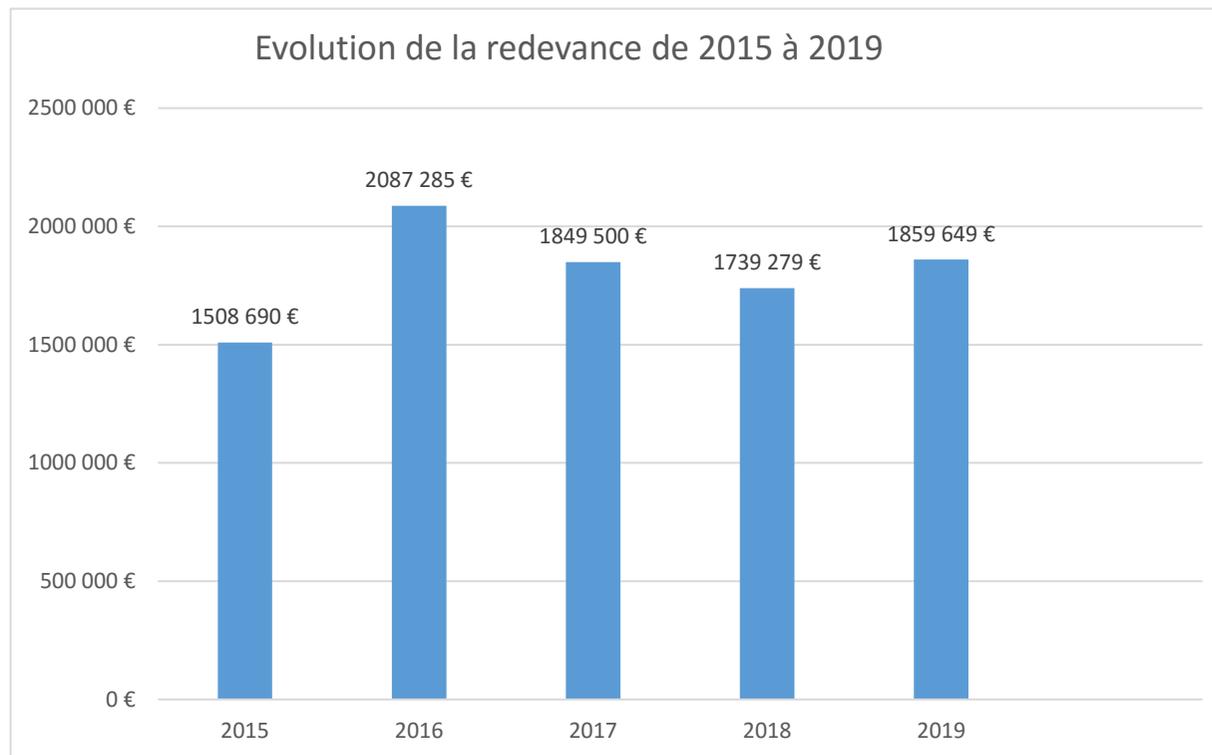
Déchets	Type de traitement	Société	Adresse
Ferrailles	Recyclage	ACYCLEA	ST APOLINAIRE
Carton	Recyclage	SOREPAR CENTRE DE TRI	ORMOY
Végétaux	compost	VERT COMPOST	SAINT CYR LES COLONS
Encombrants	Enfouissement	Coved Duchy	DUCHY
BOIS	RECYCLAGE	KRONOFRANCE	SULLY SUR LOIRE (45)
Plâtre	Recyclage	RITLENG REVALORISATION	ROHR (67)
Pneumatiques hors aliapur	Recyclage	ALPHA RECYCLAGE	BREVANS (39)

4. Budget et coût du service

4.1 Les principales recettes

4.1.1 Montant de La redevance

Evolution de la redevance depuis 2015

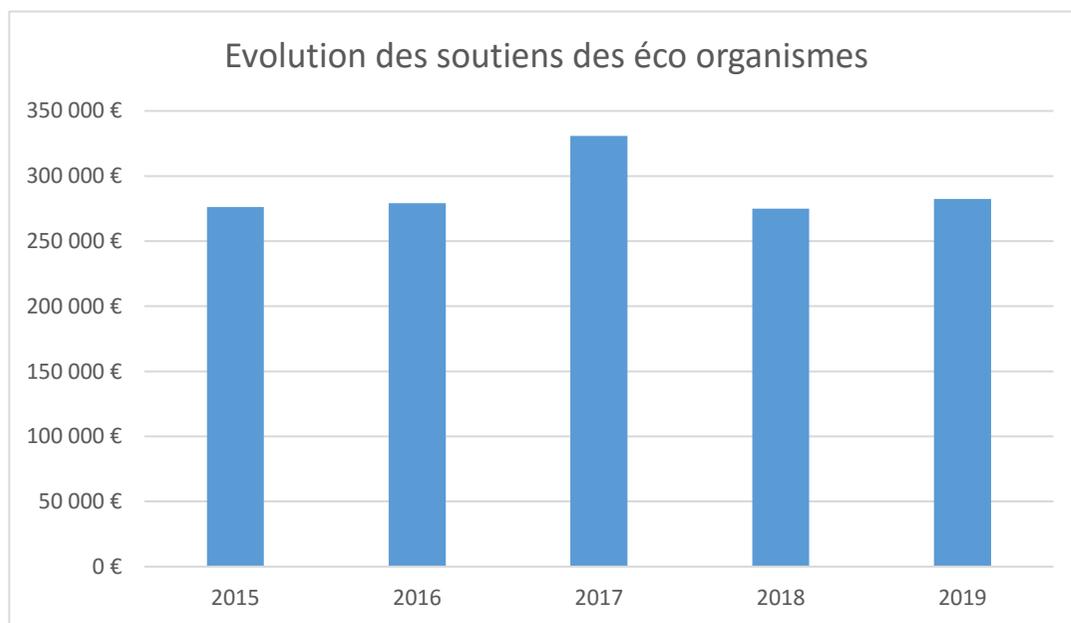


(sources CA 2015, 2016, 2017, 2018, 2019)

Remarques :

- pas de modification sur la tarification de la grille tarifaire
 - mise en place du Bonus de 2 levées (exemple un foyer de 2 personnes ayant réalisé 9 levées sera facturé 10 levées au lieu de 12 de la part forfaitaire)
 - simplification de la facturation : changement de formule c'est-à-dire facturation part abonnement, part volume et par foyer de l'année n ; seulement les levées supplémentaires facturées l'année n+1.
Par conséquent sur l'année 2019, nous avons un rattrapage avec un appel des levées 2019 sur le second semestre 2019.

4.1.2 Soutiens des éco organismes



Les montants des soutiens sont liés aux tonnages du tri sélectif et de certains flux de déchèterie (électrique, mobilier, déchets diffus spécifiques).

Nous avons un pic en 2017 lié au soutien Citeo pour la mise en place des consignes de tri.

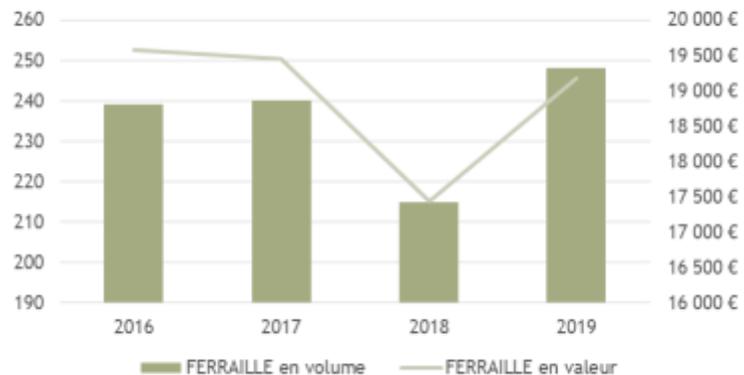
En 2018 signature du nouveau contrat avec Citeo, nouveau barème financier.

Source : récapitulatif à l'année correspondante et non à l'exercice budgétaire (les soutiens sont souvent versés en n+1 et même parfois à n+2)

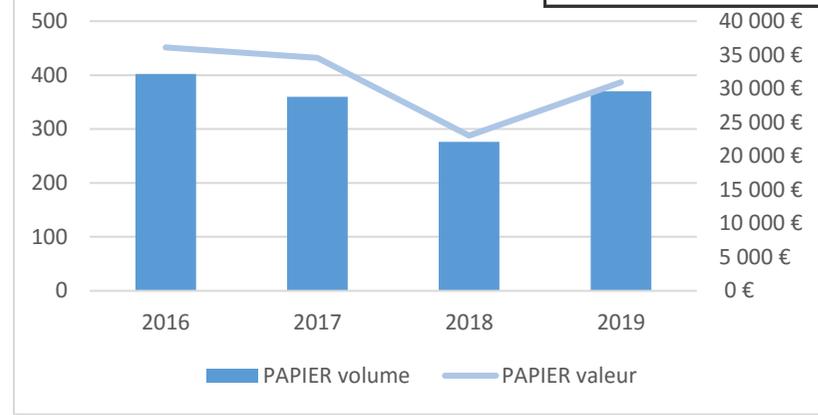
4.1.2 Rachat de matériaux

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
 Reçu en préfecture le 13/07/2021
 Affiché le 13.07.2021
 ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

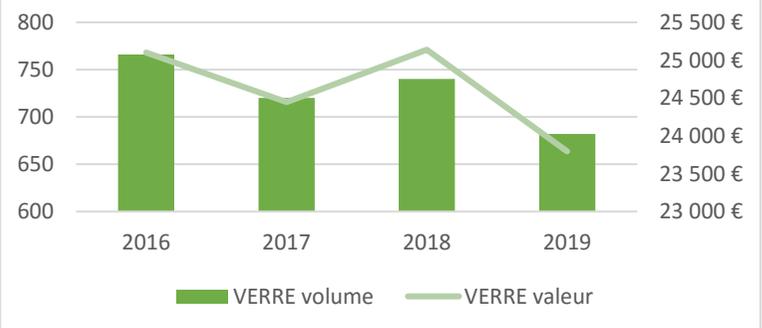
Evolution du rachat de ferraille



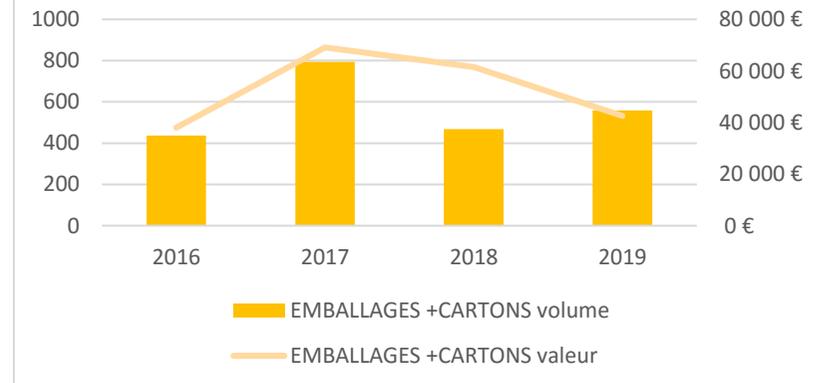
Evolution du rachat du papier



Evolution du rachat du verre



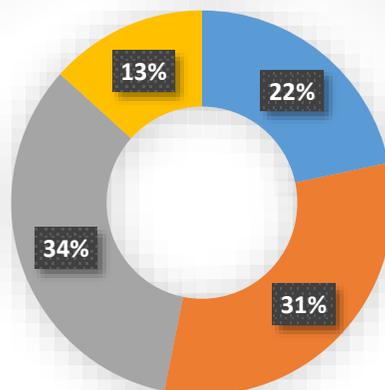
Evolution du rachat des emballages



4.2 Synthèse budgétaire

	2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT			
PRESTATIONS SERVICES	1 576 092 €	1 450 796 €	1 366 972 €
CHARGES DE PERSONNEL	327 671 €	333 454 €	344 329 €
REDEVANCE	1 849 500 €	1 739 279 €	1 859 649 €
VENTE DE MARCHANDISES	141 443 €	133 793 €	122 915 €
SUBVENTIONS ECO ORGANISMES	322 282 €	313 108 €	245 130 €
RESULTAT EXERCICE	121 336 €	150 960 €	210 478 €
REPORT ANNEE N-1	180 526 €	301 862 €	452 823 €
PRELEVEMENT POUR FINANCER SECTION INVESTISSEMENT			331 461 €
REPORTS EN FONCTIONNEMENT	301 862 €	452 823 €	331 843 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	49 606 €	267 270 €	380 770 €
RECETTES REELLES	73 018 €	53 252 €	63 371 €
AUTOFINANCEMENT	189 784 €	155 204 €	168 038 €
SOLDE EXECUTION AU 31 12 N-1	204 969 €	418 265 €	359 452 €
TOTAL A REPORTER	418 165 €	359 452 €	210 092 €

Répartition des principaux postes de dépenses du service environnement



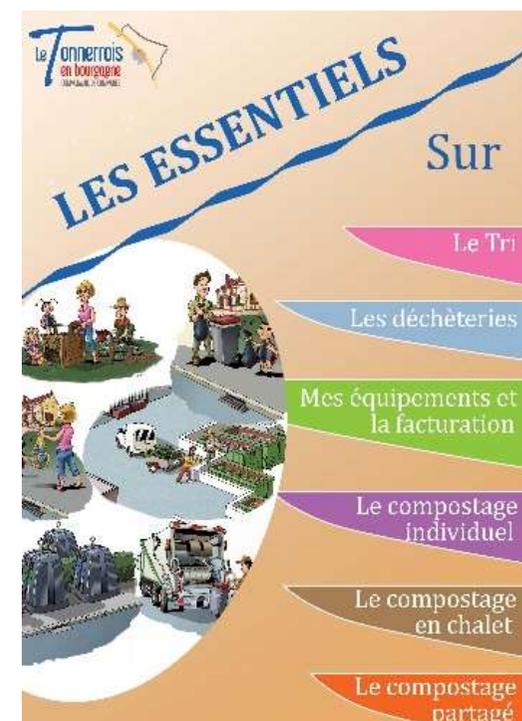
- Déchèteries et ISDI
- Collecte et traitement des déchets ménagers résiduels (PAP, composteurs et abris-bacs)
- PAV et PAP
Verre, journaux et cartons, collecte sélective des emballages ménagers
- Gestion du service et animation

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

Des outils de communications sont réalisés pour informer sur les actions du service environnement et communiquer auprès des usagers dans un objectif de prévention de la réduction des déchets.

- Lettre d'information (diffusée 2 fois par an avec la facture de la redevance semestriel.)
- Le mémo tri
- Le guide « Les Essentiels »
- Le site Internet de la CCLTB
- <https://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Environnement/Gestion-des-dechets>
- Les calendriers de collecte des OM



5.2 Animations, prévention

5.2.1 Animation en milieu scolaire

Bilan des animations en école primaire sur la sensibilisation au tri des déchets

Date	Commune	Classe	effectif
18/01/2019	DANNEMOINE	MAT	21
25/01/2019	DANNEMOINE	GS-CP	18
01/02/2019	LEZINNES	GS-CP	18
01/02/2019	LEZINNES	CE1-CE2	21
05/02/2019	LEZINNES	CE1	20
14/02/2019	LEZINNES	MAT	20
05/03/2019	LEZINNES	CM1-CM2	20
15/03/2019	CHENEY	CM1-CM2	
11/03/2019	NUITS	CP	25
	NUITS	CE1-CE2	21
07/05/2019	FLOGNY	MAT	
14/05/2019	FLOGNY	GS/CE1	
14/05/2019	FLOGNY	CP	

Autres animations

- Visite de la déchèterie avec l'école de Tanlay
- Mise en place d'un composteur à l'école de Tanlay
- Mise en place d'un Lombri composteur à l'école maternelle d'Ancy le Franc
- Interventions à l'EPMS de Tonnerre ; atelier gaspillage alimentaire
- Interventions au collège Ancy Le Franc : rappel des enjeux environnementaux, gestes de tri.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

5.2.2 Information grand public

- Sensibilisation des usagers sur les consignes de tri en point d'apports volontaires.

Un memo tri et un sac de tri en jute a été remis à chaque participant

Commune	Date d'intervention	Nombre de participants
Serrigny	13/06/19	5
Perrigny	14/06/2019	2
Ravières	17/06/19	6
Stigny	21/11/19	14
Argenteuil-sur-Armançon	20/06/19	4
Villiers-les-Hauts	24/06/19	19
Tanlay	25/06/19	9
Trichey	27/06/19	4
Dannemoine	01/07/2019	2
Junay	04/07/19	12
Tonnerre marché	03/07/19	50
Tonnerre déchèterie	03/07/19	16
Flogny Yonne Tour Sport	08/08/19 9h	63

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE



5.2.3 Actions en porte à porte

- Opération qualit tri avec le prestataire de collecte des Emballage sur la ville de Tonnerre

L'agent de prévention accompagné de l'agent de collecte de chez SUEZ procède au contrôle des sacs jaunes par quartier. Les sacs sont étiquetés avec le motif de refus. L'agent de prévention sensibilise sur place si l'utilisateur est présent dans le cas contraire un flyer d'explication est laissé dans la boîte aux lettres.

- Campagne de sensibilisations en porte à porte sur les gestes de tri avec la police municipal sur les quartiers suivants :
Campenon, Saint Pierre, Georges Pompidou, Bonneterie, Côte Putois, Marechal Juin

5.2.4. Autres actions de prévention

5.2.4.1 Sur le tri sélectif

- Mise en place d'une phase de test sur 3 mois avec 2 solutions différentes pour la collecte du sélectif dans l'habitat vertical Domanys :
 - sur les quartiers Henry Gérard en sacs jaunes
 - Sur le quartier de la Santé en colonne de tri

Campagne de communication et d'information en porte à porte sur ce nouveau geste de tri test.

Conclusion : les sacs jaunes ne sont pas déposés dans les bacs

5.2.4.2 Sur le gaspillage alimentaire

- Participation à la semaine Bleue avec un atelier cuisine sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec l'EPMS de Tonnerre et le centre social.
- Fabrication en interne de Gaspi pain et mise en place dans toutes les cantines, écoles et collèges

- Mise en place de caisse de tri pour le papier, les emballages et le verre dans le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

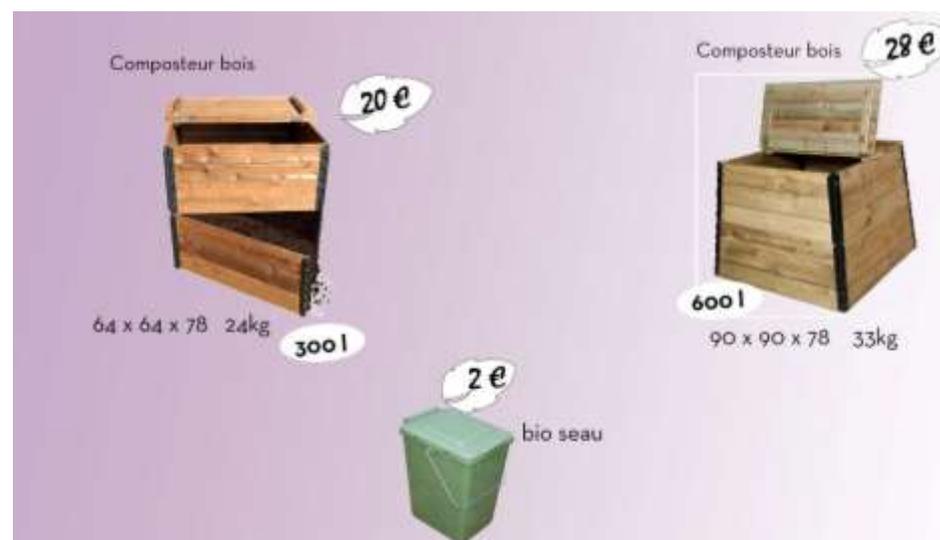
Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

5.2.4.3 Compostage

Compostage Individuel

La CCLTB favorise le compostage individuel en proposant l'achat de composteurs



Bilan des ventes de composteurs sur l'année 2019

Type composteur	Volume	Prix de vente	quantité
Composteur bois	300 l	20€	11
Composteur bois	600 l	28€	15
Composteur plastique	620 l	28€	2

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Liste des communes où sont installés des composteurs partagés.

Emplacement	
RAVIERES	HLM
NUITS	HLM
STIGNY	MAIRIE
CHASSIGNELLES	MAIRIE
	JARDIN
	VALREUIL
ARGENTEUIL	PAV
GLAND	EGLISE
	STATION EPURATION
TONNERRE	CRECHE
	LA SANTE



Chalets de compostage

Après l'installation en 2017 et 2018 à Tonnerre de chalets de compostage Rue de Louvois et Pierre et Marie Curie, un 3^{ème} chalet a été installé aux Lices en 2019.

Les chalets sont ouverts 1h, 3 fois par semaine par un agent de la CCLTB qui accueille les usagers et veille au bon fonctionnement (aération rajout de broyat, mise en maturation et distribution de compost).



Bilan des dépôts

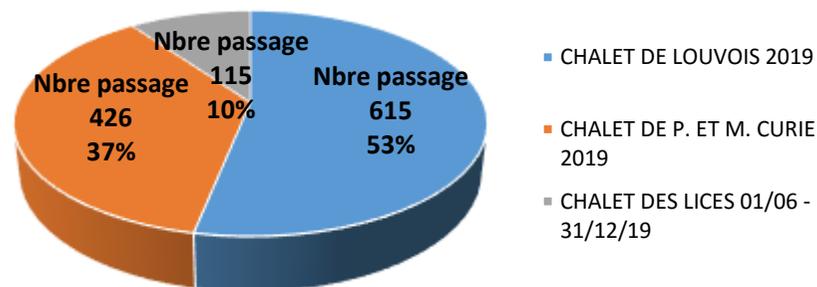
Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13.07.2021

ID : 089-200039642-20210708-69_2021-DE

Site de compostage partagé LOUVOIS -
MARIE CURIE - LICES
(1/2 heure 2 à 3 fois /semaine) du 01/01/2019 au
31/12/2019



Site de compostage partagé LOUVOIS - PIERRE ET
MARIE CURIE - LICES
(1/2 heure 2 à 3 fois /semaine) du 01/01/2019 au
31/12/2019

